

Changement de règlement pour 2024

2.1.1 Cavalier

1. Doit avoir 14 ans révolus pour pouvoir partir seul ; les cavaliers de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'une personne de plus de 14 ans.
2. Tout cavalier mineur doit bénéficier d'une autorisation parentale (selon modèle en annexe) pour participer à une compétition ; cette autorisation devra être présentée à l'organisateur avant le départ de la première épreuve.
- ~~3. La catégorie « Jeune cavalier » (« Junior ») est accessible aux cavaliers âgés de 14 ans à 21 ans (14 ans le jour de la compétition, 21 ans dans l'année de la compétition). En international, le terme « Jeune cavalier » convient pour les cavaliers âgés de 16 à 21 ans.~~

2.2.2.4 Championnat Suisse (p.9)

Chaque année est organisé un championnat suisse, comprenant une compétition Senior, Jeunes cavaliers (âgés de 16 à 21 ans) et Amateur (série 2). Ces championnats suisses se courent exclusivement en individuel.

Chaque année est organisée un championnat suisse Junior (âgé de moins de 18ans) et se courent exclusivement en duo.

L'épreuve porte le titre de « championnat Suisse » pour chaque catégorie seulement si un minimum de 4 cavaliers / duos y sont inscrit à la clôture des inscriptions.

Si seuls 4 cavaliers sont inscrits, seule la médaille d'or est attribuée. Si 5 cavaliers / duos sont inscrits, seules les médailles d'or et d'argent sont distribuées. A partir de 6 cavaliers / duos, les 3 médailles sont décernées.

Tenue et harnachement (p.12)

2.4.1 Tenue

- a. Une tenue correcte est exigée, au minimum des chaussures fermées avec talons, pantalon et habits couvrant les épaules. Les chaussures fermées sans talons sont uniquement autorisées avec étriers de sécurité à coque sur l'avant ou étiers de sécurité s'ouvrant / se décrochant lors des chutes. Le port d'un pull avec manches est vivement recommandé pour l'intégralité des épreuves (limitation des blessures en cas de chute).
- b. Lors de la Maîtrise des Allures et le PTV, le port de bottes ou de mini-chaps est obligatoire.
- c. Le port d'un casque (ou bombe) homologué est obligatoire pour les 3 épreuves et pour l'ensemble des cavaliers.
- d. Le port d'une protection dorsale homologuée est obligatoire pour le PTV. Le port d'un gilet de niveau 3 est fortement recommandé. Le gilet air bag est seulement accepté en plus d'une dorsale ou d'un gilet.
- e. La cravache est autorisée dans les 3 épreuves, pour autant qu'elle n'excède pas 75 cm. La cravache de dressage (de plus de 75 cm) est autorisée uniquement pour la MA.

- f. Lors de la remise des prix (à cheval et à pied), une tenue d'équitation correcte est exigée.

5.3 Notation PTV (P.25)

1. Le score maximal possible est de 160 points (minimal : 0 point).
2. Les 16 obstacles sont notés sur 10 points et sont jugés selon le barème officiel.
3. Certaines difficultés – 6 au maximum – peuvent être notées hors chronométrage.
4. La note finale de chaque obstacle est composée d'une note d'efficacité et d'une note de style, éventuellement d'une pénalité.

Le juge choisit une note dans la section « Efficacité », à laquelle il ajoute / déduit une note dans la section « Style ». A cela s'ajoute encore éventuellement une note dans la section « Pénalité », s'il y a lieu. La note finale de l'obstacle s'obtient donc par addition de ces 3 notes.

5. Toute chute de cheval durant le PTV entraîne une élimination de cette épreuve. Le cavalier quittera le terrain à pied et obtiendra la note de « zéro » pour l'ensemble du PTV.
6. Toute chute du cavalier lorsqu'il est à pied dans un obstacle de PTV sera jugée comme franchissement dangereux.
7. En série 1, chaque volte effectuée durant le PTV entraîne une pénalité de 3 pts, non comptabilisée sur l'obstacle mais déduite du total final du PTV. En série 2, chaque volte effectuée durant le PTV entraîne une pénalité de 1 pt, non comptabilisée sur l'obstacle mais déduite du total final du PTV.
8. Tout mouvement en arrière (même un seul pas) est considéré comme un refus (« Efficacité »).
9. Quelles que soient les notes d'« Efficacité », « Style » et « Pénalité » obtenues, la note minimum possible pour chaque obstacle est « zéro » (pas de note négative).
10. Dans tous les cas, une note d'efficacité de « zéro » entraîne forcément la note finale « zéro » sur la difficulté.

11. Au total final des points de l'épreuve de PTV peut encore s'ajouter une pénalité pour dépassement de temps, soit 1 point de pénalité par 4 secondes de temps dépassé.

En aucun cas, la pénalisation pour temps dépassé ne pourra excéder 30 points.

12. Lorsqu'un cavalier traverse une zone d'obstacle (exemples : couloir du slalom, entre les deux dispositifs d'un passage de sentier, etc..) une pénalité de 10pts, non comptabilisée sur l'obstacle, est déduite du total final du PTV.
13. En aucun cas, le chronométrage ne sera arrêté sans la décision du président du jury.
14. Le temps maximum est déterminé par l'organisateur et validé par le président du jury. Il est affiché au même endroit que le tracé du PTV.
15. Durant le PTV, le concurrent est pénalisé de 5 points pour toute brutalité.

La brutalité peut se définir comme :

- a) 1 coup de cravache sur la tête
- b) Plus de 3 coups de cravache derrière la jambe
- c) Actions saccadées avec le mors ou autre sur la bouche du cheval
- d) Utiliser le bas de la jambe ou les éperons de façon excessive ou persistante
- e) Etc.

Un cavalier pénalisé pour brutalité sur deux obstacles de PTV (ou plus) par deux juges différents est éliminé du PTV.

5.4 Élimination du PTV (P.26)

1. pour ne pas avoir passé un passage obligatoire selon le tracé
2. pour aide extérieure (cheval tenu ou rattrapé par quelqu'un d'autre que le cavalier (sauf en cas de danger))
3. sur décision du vétérinaire ou du président du jury (voir 6.1.1) s'il juge que le cheval n'est physiquement pas apte à continuer ou qu'il est convaincu de dopage
4. pour ne pas avoir respecté une allure imposée
5. pour être entré sur le parcours de PTV avec son cheval avant son départ officiel
6. pour avoir mis le double du temps maximum imparti (ou plus) pour terminer son parcours (sauf contre-indication du président du jury).
7. pour 2 brutalités pénalisées durant le PTV, comme décrit au point 5.3.
8. pour avoir utilisé un obstacle fanionné (même d'une autre série) comme montoir.
9. pour avoir refranchi un obstacle dont le cavalier est sorti avant de franchir les fanions de sortie (et a donc déjà obtenu un « 0 » d'efficacité). Seule exception : le passage de sentier (après un refus sur le B, il faut refranchir le A et le B).
10. Pour erreur de parcours
11. En cas de chute de cheval sur le PTV. Le cavalier quittera le terrain de PTV à pied.

En cas d'élimination du PTV, le cavalier obtient la note de « zéro » pour l'ensemble du PTV, sauf pour les points 3, 5 et 7, pour lesquels il est éliminé de la compétition.

N° 16 : RECULER A CHEVAL**Caractéristiques**

- Effectuer un reculer de 4 m dans un couloir d'en principe 8 m, matérialisé par des barres
- **Largeur minimum : 0.9 m**

Les objectifs

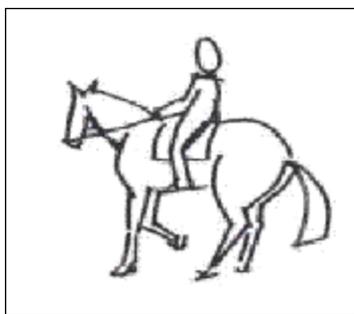
Montrer la soumission du cheval dans un reculé de travail et la bonne intervention du cavalier. Les touchés de barres avant et après la zone du reculé ne sont pas comptabilisés. L'allure d'entrée et de sortie est libre. Le cavalier est autorisé à effectuer l'exercice étriers déchaussés, s'il le désire.

Les points essentiels

- Ne pas sortir du couloir ni toucher les barres pendant le reculer
- Calme et exactitude des deux partenaires
- Progression régulière
- Sortie à allure libre, entre les fanions de sortie
- Seul le reculer est noté

Les fautes

- Efficacité : Rupture de progression : - 3 pts
Chaque barre touchée : - 3 pts
Refus, volte, reculé (devant l'obstacle) : - 3 pts
- Style : Intervention néfaste du cavalier
Position du cavalier
Progression irrégulière
- Pénalité : Insulte ou franchissement dangereux : - 3 pts
Pied sorti du couloir de progression : - 10 pts

Notation de l'obstacle

<u>Efficacité</u>	bonne	7
	1 faute	4
	2 fautes	1
	3 fautes	0
<u>Style</u>	très bon	+ 3
	bon	+ 2
	passable	+ 1
	moyen	0
	médiocre	- 1
	mauvais	- 2
<u>Pénalité</u>	insulte	- 3
	franchissement dangereux	- 3
	pied sorti du couloir	- 10

N° 16 : RECULER A CHEVAL**Caractéristiques**

- Effectuer un reculer de 4 m dans un couloir d'en principe 8 m, matérialisé par des barres
- **Largeur minimum : 0.9 m**

Les objectifs

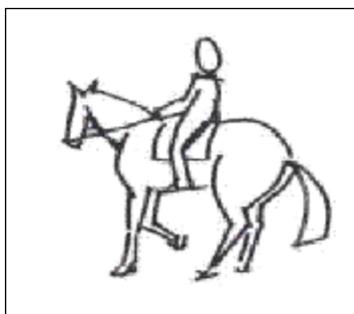
Montrer la soumission du cheval dans un reculé de travail et la bonne intervention du cavalier. Les touchés de barres avant et après la zone du reculé ne sont pas comptabilisés. L'allure d'entrée et de sortie est libre. Le cavalier est autorisé à effectuer l'exercice étriers déchaussés, s'il le désire.

Les points essentiels

- Ne pas sortir du couloir ni toucher les barres pendant le reculer
- Calme et exactitude des deux partenaires
- Progression régulière
- Sortie à allure libre, entre les fanions de sortie
- Seul le reculer est noté

Les fautes

- Efficacité : Rupture de progression : - 3 pts
Chaque barre touchée : - 3 pts
Refus, volte, reculé (devant l'obstacle) : - 3 pts
- Style : Intervention néfaste du cavalier
Position du cavalier
Progression irrégulière
- Pénalité : Insulte ou franchissement dangereux : - 3 pts
Pied sorti du couloir de progression : - 10 pts

Notation de l'obstacle

<u>Efficacité</u>	bonne	7
	1 faute	4
	2 fautes	1
	3 fautes	0
<u>Style</u>	très bon	+ 3
	bon	+ 2
	passable	+ 1
	moyen	0
	médiocre	- 1
	mauvais	- 2
<u>Pénalité</u>	insulte	- 3
	franchissement dangereux	- 3
	pied sorti du couloir	- 10

Une note d'efficacité de « zéro » entraîne forcément la note finale « zéro » sur la difficulté.

N° 29 : RECULER EN MAIN**Caractéristiques**

- Effectuer un reculer en main de 4 m dans un couloir d'en principe 8 m, matérialisé par des barres
- **Largeur minimum : 0.9 m**

Les objectifs

Montrer l'habilité du couple dans le déplacement à pied, la soumission du cheval et l'à-propos du cavalier.

Les points essentiels

- Ne pas sortir du couloir ni toucher les barres pendant le reculer
- Calme et exactitude des deux partenaires
- Régularité
- Le cavalier et le cheval doivent se placer dans le couloir pour effectuer l'obstacle
- Le cavalier et le cheval doivent ressortir entre les fanions de sortie
- Seul le reculer est noté
- Aides naturelles uniquement autorisées (pas de cravache, ...)

Les fautes

- Efficacité : Rupture de progression : - 3 pts
Chaque barre touchée : - 3 pts
Refus, volte, reculé : - 3 pts
- Style : Cheval qui pousse ou dépasse son cavalier
Intervention néfaste du cavalier
Progression irrégulière
- Pénalité : Insulte ou franchissement dangereux : - 3 pts
Étriers battants : - 1 pt
Pied sorti du couloir de progression : - 10 pts

Notation de l'obstacle

<u>Efficacité</u>	bonne	7
	1 faute	4
	2 fautes	1
	3 fautes	0
<u>Style</u>	très bon	+ 3
	bon	+ 2
	passable	+ 1
	moyen	0
	médiocre	- 1
	mauvais	- 2
<u>Pénalité</u>	étriers battants	- 1
	insulte	- 3
	franchissement dangereux	- 3
	pied sorti du couloir	- 10

Une note d'efficacité de « zéro » entraîne forcément la note finale « zéro » sur la difficulté.